

SIGNER LE PROTOCOLE VEUT DIRE QU'ON ACCEPTE LA LPR !

FAUX

À la demande du Sgen-CFDT, il a été explicitement précisé à la fin de ce protocole que les organisations signataires ne s'engagent pas en faveur de la LPR. On peut donc très bien s'opposer à cette loi, et signer le protocole !

La CFDT est toujours opposée à la LPR qui ne répond pas aux attentes des agents.

L'ACCORD N'EST PAS MAJORITAIRE

FAUX

les 3 organisations signataires (CFDT, UNSA, SNPTES) représentent 50,9% des voix exprimées aux élections professionnelles... soit la majorité des voix !

LES REVALORISATIONS PRÉVUES DANS LE PROTOCOLE SONT TRÈS FAIBLES

FAUX

Le protocole implique par exemple une forte revalorisation des primes « de base » des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Ainsi, la Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur va passer à 6400 € annuels (au lieu de 1260€ ou 990€). Soit pour un maître de conférences (classe normale, indice le plus élevé), l'équivalent de plus de 1,5 mois de salaire supplémentaire.

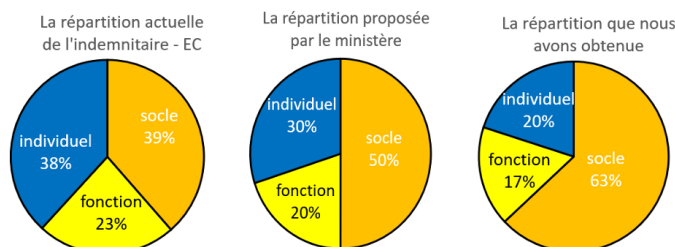
De même, pour un enseignant PRCE en fin de classe normale, la revalorisation correspondra à un gros mois de salaire complémentaire (soit un peu plus de 3000€).

LE PROTOCOLE VA ACCÉLÉRER L'INDIVIDUALISATION DES PRIMES !

FAUX

C'est même l'inverse qui va se produire, car le Sgen-CFDT a obtenu une baisse de la part des primes individuelles dans le total.

Si on reprend le cas des enseignants chercheurs :



Ainsi, la part de l'indemnité « socle » (autrement dit, celle qui est la même pour tous) augmentera de 39% à 63%, alors que la part individuelle (« au mérite ») diminuera de 38% à 20%. De plus, cette part individuelle, attribuée actuellement à environ 20% des enseignants-chercheurs, sera distribuée à 45% d'entre eux.

Enfin, la part « fonction » (qui correspond par exemple à une prime de responsabilité de master, d'accompagnement à l'insertion professionnelle,...), diminue en %, mais l'enveloppe globale augmente, ce qui va permettre de mieux reconnaître l'investissement des personnels.

L'ACCORD ACTE DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES POUR LES PERSONNELS. LA SIGNATURE DU SGEN-CFDT N'EST NI UNE VALIDATION DE LA LPR NI UN RENONCEMENT À NOS AUTRES REVENDICATIONS.

LES POSSIBILITÉS DE PROMOTION DES ITRF SONT LIMITÉES À CERTAINES BAP !

VRAI

2500 agents de la catégorie C seront promus à la catégorie B, 1450 emplois de catégorie B seront transformés en A, 600 de ASI à IGE, et 100 de IGE à IGR, pour reconnaître la réalité de leur travail, soit 4650 postes en tout.

FAUX

Effectivement, le texte du protocole mentionne certaines BAP (les BAP scientifiques), mais sans toutefois fermer la porte aux autres BAP. Le rôle du comité de suivi va donc être de s'assurer que tous les agents, personnels de bibliothèque inclus, soient concernés par ces promotions. Sur la base de leur travail, et non sur le caractère scientifique -ou pas- de leur activité.

Il est donc très important d'être dans ce comité de suivi. Or, seules les organisations signataires en feront partie et pourront peser sur les décisions. C'est donc un argument de plus pour signer.

LES PERSONNELS AENES NE SONT PAS CONCERNÉS !

VRAI

C'est vrai, ils ne sont pas concernés par ce protocole et la CFDT l'a dénoncé. Ils seront concernés par le protocole prévu par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du Grenelle de l'Education. La CFDT veillera à ce que cette promesse soit tenue.

LE NOMBRE DE MCF VA BAISSER !

VRAI

C'est vrai, le nombre de MCF va diminuer parce que des transformations de postes sont prévues : 2000 MCF vont enfin pouvoir devenir PR, et ceci en plus des postes normalement mis au concours dans les années à venir.

FAUX

Mais c'est faux dans la mesure où le nombre d'enseignants chercheurs va globalement augmenter.

LA CFDT NE PÈSE RIEN DANS L'ESR

FAUX

La CFDT dans l'ESR, c'est :

Instance	CFDT	SNPTES	UNSA	FSU	CGT	FO	SUD
CNESER	16	2	3	9	10	4	3
CTMESR	3	4	1	2	3	1	1
CTU	3	0	1	4	1		1
Total	22	6	5	15	14	5	5

LE PROTOCOLE SATISFAIT TOUTES LES REVENDICATIONS DU SGEN-CFDT

FAUX

Nous continuerons à négocier et défendre les agents, dans le comité de suivi du protocole, et plus largement.

L'effort pour les ITA et ITRF est certes réel, mais il reste insuffisant. Le Sgen-CFDT continuera donc à demander que le montant alloué soit réévalué.

Le Sgen-CFDT continuera à revendiquer un plan de recrutement d'enseignants et d'Enseignants-chercheurs.

Les perspectives salariales et indemnitaires pour les agents contractuels ne sont pas suffisantes. Ils doivent disposer d'une grille de salaire et un régime indemnitaire similaire à ceux des agents titulaires.

Le dossier des personnels des premier et second degrés doit faire l'objet d'un point spécifique dans 3 ans, et le Sgen-CFDT y portera alors leurs revendications.